

Marseille le 10/02/15

**Compte rendu de la réunion du Conseil du
Département Informatique et Interactions n°15
qui s'est tenue le vendredi 26 septembre 2014 à 14h00
en salle de réunion de la Direction du site St Charles de la Faculté des Sciences.**

Réunion présidée par Denis Lugiez, directeur du Département

Étaient présents : Frédéric BECHET- PR, Isabel DEMONGODIN – PR, Philippe JEGOU – PR, Jean-Marc BOÏ – MCF, Basile COUETOUX – MCF, François-Xavier DUPE – MCF, Elisabeth GODBERT – MCF, Jean-Luc MARI – MCF, Jean-Luc MASSAT – MCF, Nicolas PROCOVIC – MCF, Saïkou Mawiatou BAH – Usager.

Étaient excusés : Roland AGOPIAN – PR, Rémi MORIN – PR, Rachid OUTBIB – PR, Edouard THIEL - PR (procuration JL Massat), Michèle HATCHIKIAN – IATSS, Sylvie RISCH – IATSS (procuration JL Massat), Mustapha OULADSINE – PR Directeur du LSIS, Jean-Marc TALBOT - PR Directeur du LIF.

Étaient absents : Stéphane DEPIX – Usager, Laurent LIVET – Usager, Tahina Ariela RAONIVELONARIVO – usager, François-Xavier VALA – Usager.

Membres permanents : Jean-Marc Pons, Doyen de l'UFR-Sciences

Invités : Frédéric Olive-MCF, Sylvain Sené-PR.

Secrétaire de séance : Gisèle FIOLE

Ordre du jour :

- 1/ Informations du Directeur
- 2/ Approbation du PV n° 14
- 3/ Point sur la rentrée
- 4/ Décharges
- 5/ Remplacement du Directeur
- 6/ Questions diverses

1/ Informations du Directeur :

Denis Lugiez porte à la connaissance des membres du conseil que Michèle Hatchikian, représentante BIATSS au conseil a donné sa démission. Son siège devient vacant.

Il annonce que l'ordre du jour du conseil est exceptionnellement modifié et que le point n°5 de l'ordre du jour « remplacement du Directeur » est abordé en premier en présence de Monsieur Jean-Marc Pons, Doyen de l'UFR Sciences.

Denis Lugiez informe l'ensemble du Conseil qu'il démissionnera de ses fonctions de Directeur le 30 septembre 2014. Qu'à ce jour, personne ne s'est porté candidat pour son remplacement et laisse la parole à Jean-Marc Pons.

Jean Marc Pons, remercie Denis Lugiez pour l'ensemble du travail qu'il a accompli depuis 2012 avant et pendant la fusion et pour la période de ses fonctions. Il trouve « dommage » que personne ne veuille reprendre les fonctions de Denis Lugiez.

Il propose, en l'absence de candidat, de le nommer « Administrateur provisoire » pour le mois d'octobre afin que la rentrée puisse se faire dans de bonnes conditions. Denis Lugiez sera chargé des affaires courantes. Il explique qu'un administrateur provisoire, par définition, est quelqu'un qui travaille directement avec le Doyen et que le conseil de département ne sera pas sollicité durant cette période.

Il rappelle que dans l'organisation de l'UFR-Sciences, il est prévu que chaque département ait un Directeur et propose de mettre en place un calendrier en vue de l'élection du futur Directeur.

Isabel Demongodin demande ce qu'il se passera s'il n'y a pas de candidat?

Jean-Marc Pons répond qu'en l'absence de Directeur, le DII sera administré directement par l'UFR, en fonctions d'objectifs et de critères qui ne seront pas forcément en accord avec les membres du DII et que le conseil ne sera plus sollicité. Il explique que c'est une situation inconfortable et difficile pour les membres du DII, qui ne seront plus représentés au sein de l'UFR. Il est conscient que le travail de direction est lourd mais rappelle que des procédures sont mises en place et que le DII peut être administré par plusieurs personnes.

Frédéric Olive rappelle que Jean-Marc Talbot va également quitter ses fonctions de directeur du LIF, et que certainement le même problème de succession va se poser. Il a le sentiment que les enseignants -chercheurs manquent d'intérêt pour certaines responsabilités. Il pense que c'est une charge de travail énorme et que peut-être cela engendre ce manque de motivation. Néanmoins, il rapporte que les personnes ayant occupé ces types de fonctions disent que le travail est enrichissant et intéressant mais que les activités recherches doivent être mises entre parenthèses. Jean-Marc Pons répond que l'investissement dans une telle fonction ne doit pas être au détriment complet de ses activités recherches. Il ajoute que le poste d'un directeur de département est plus en prise avec la vie de l'établissement.

Denis Lugiez ajoute que le travail d'un directeur de département est très intéressant (il l'a beaucoup été durant la période de la fusion) et qu'actuellement le travail est beaucoup plus standard et que les tâches peuvent être partagées.

Nicolas Prcovic imagine que s'il n'y a pas de candidat, c'est que les personnes ne connaissent pas précisément l'ensemble des tâches et de ce fait de quelle manière elles pourraient être réparties.

Isabel Demongodin dit qu'elle manque de visibilité sur les fonctions de directeur de département, et demande s'il est possible d'éditer une liste des tâches afin de voir s'il est envisageable de

déléguer certaines d'entre elles et de quelle façon.

Denis Lugiez rappelle que même si certaines tâches sont réparties, le directeur reste responsable de l'ensemble.

Jean Marc Pons explique qu'au moment de la fusion, la direction de l'UFR a fait le choix de mettre en place des départements par discipline pour qu'il y ait « une vie » à l'échelle des départements, que les réunions des mercredis matin servent à ce que l'ensemble des départements avancent ensemble de manière homogène. Il relève que le travail du directeur est essentiel sur deux points : la gestion et la prospection des formations et le dialogue avec les laboratoires. Il rappelle qu'à partir du milieu de l'année prochaine, le nouveau contrat établissement va être mis en place et que ce nouveau travail sera très intéressant et moins routinier.

Jean-Marc Pons propose d'envoyer en début de semaine un courrier à Denis Lugiez pour le nommer Administrateur provisoire.

Philippe Jegou s'interroge sur la démotivation des collègues enseignants-chercheurs pour les tâches administratives et collective, en expliquant que cette situation est à mettre en relation avec des méthodes de gestion mises en place au niveau d'AMU. D'autres composantes en souffrent aussi et ce n'est pas le fait de la seule UFR Sciences qui a plutôt tendance à en subir les conséquences.

Jean-Marc Pons remercie le conseil et quitte la séance à 15h00.

2/ Approbation du PV n° 14

Le PV n°14 est approuvé à l'unanimité après corrections.

3/ Point sur la rentrée

Les effectifs croissent fortement sur Aix en 1ère année dans toutes les licences du DII ; ils restent stables en informatique sur St Charles et Luminy.

Denis Lugiez relève que l'informatique est la discipline où il y a le plus de Bac Professionnel, de terminale STI et I2D. Ce public correspondant environ à 24% des effectifs.

Elisabeth Godbert dit que des cours de remise à niveau sur le programme de terminale sont dispensés pour ce public et qu'à l'issue des soutiens, certains sont orientés avec l'aide du SUIO.

Quelques chiffres de début d'année :

- L2 Info : un groupe fermé à Luminy
- M1 IS-IN : effectif en progression 23 IP et 17 IA
- M1 Info : St Jérôme : 27 ; Luminy : 98
- M2 Info-FSIL : St Jérôme : 35 ; Luminy : 50
- M2 IS-SIS : St Jérôme : 25 dont 9 INSAM
- M2 CCI : 30 inscrits et 5 en attente.
- LP MEP : 27 dont 15 en contrat de professionnalisation
- LP NTI : 38 inscrits (les TD seront dédoublés selon nécessité)

Isabel Demongodin est étonnée de l'écart des inscrits entre Luminy et St Jérôme en informatique.

Pourquoi un tel écart ?

Jean-Luc Massat et Denis Lugiez répondent que les chiffres sur St Jérôme sont stables mais qu'il y a une grande augmentation sur Luminy.

Isabel Demongodin s'interroge sur la motivations des étudiants à aller plutôt sur Luminy que sur St Jérôme. Cela vient peut-être du fait que les options de M1 ouvertes sur Luminy sont plus importantes.

Denis Lugiez propose de demander aux responsable de M1 de faire une enquête auprès des étudiants pour connaître leurs motivations pour le choix du campus.

Nicolas Prcovic demande qui doit remplir la grille d'enseignement et souhaiterait que quelqu'un en soit responsable.

Denis Lugiez rappelle que la grille est un outil qui donne une vue d'ensemble globale sur les enseignements à affecter. Il souligne que chaque enseignant doit remplir son service, et qu'il incombe aux responsables d'UE de s'assurer que tous les enseignements dont ils sont responsables soient affectés.

Saïkou Mawiatou BAH, représentant des usagers, demande qu'il y ait un renouvellement des usagers au sein du conseil et du bureau.

Denis Lugiez dit que des élections étudiants vont avoir lieu. Il rappelle que les étudiants sont élus pour 2 ans au conseil.

4/ Décharges

Demands de décharges pour LabEx Archimède pour l'année universitaire 2014-2015 :

Denis Lugiez informe que François Denis démissionne de ses fonctions de Directeur Adjoint du Labex et qu'il sera son successeur.

Cécile Capponi demande une décharge de 64heqTD en qualité de chargée de mission valorisation et Transfert

Denis Lugiez demande une décharge de 32heqTD en qualité de Directeur Adjoint.

Demands de décharges ANR :

Valentin Emiya demande une décharge de 96heqTD par an pendant trois ans pour le projet ANR-14-CE27-002 en fonction du décompte suivant :

24heqTD/an pour Hachem Kadri

72heqTD/an pour Valentin Emiya

Denis Lugiez fait procéder au vote pour les demandes de Cecile Capponi et de Valentin Emiya.

Le conseil valide à l'unanimité des demandes de Cécile Capponi et de Valentin Emiya.

Denis Lugiez demande à Philippe Jegou de faire procéder au vote pour sa demande de décharge et sort.

Le conseil valide à l'unanimité la demande de Denis Lugiez.

6/ Questions diverses

Jean-Luc Massat relève que cette année il y a des problèmes importants pour les Inscriptions Administratives, et qu'il va envoyer un message aux étudiants pour leur expliquer la nouvelle procédure d'inscriptions. Il demande à l'ensemble des membres de relayer l'information auprès de leurs étudiants.

Sylvain Sené remonte que les étudiants ne peuvent pas sauvegarder sur leur compte à St Charles. Il en a informé la DOSI. Tout devrait se régler après les vacances de la Toussaint.

Philippe Jégou demande que le titre du site du département soit mis à jour.

Denis Lugiez répond que la demande a été faite auprès du service communication, la correction devrait être faite.

La séance est levée à 17h00